

Généraliser deux droits économiques de la personne, le salaire et la décision

Par Bernard Friot

Dans « [Résistons ensemble pour que renaissent des jours heureux](#) »

Toutes les personnes adultes résidant sur le territoire national doivent disposer, de leur majorité politique à leur mort, de deux droits économiques : le droit politique à un salaire, qui pourrait être compris dans une hiérarchie de 1 à 3, avec un plancher mensuel de 1 700 euros et un plafond mensuel de 5 000 euros, sans qu'il puisse baisser ni être supprimé ; le droit politique de décision sur la production, dans l'entreprise (ou le service public) et dans les instances de coordination de l'activité économique comme les caisses d'investissement.

L'expérience de deux mois de confinement va aider à populariser ces deux droits à partir de plusieurs constats largement partagés.

1. Comme le dit éloquentement une expression née du confinement : les premières de corvée sont plus utiles que les premiers de cordée. Que des contributions particulièrement utiles donnent lieu à des rémunérations très faibles alors que des activités parfaitement inutiles, et dont on s'est passé sans problème au cours de ces deux mois, soient l'occasion de faire fortune, est devenu intolérable. Le temps est venu de préconiser une hiérarchie des salaires considérablement réduite (1 à 3) et un salaire qui, attaché à la personne et non à l'activité, permettra de lutter contre la domination masculine.

2. Alors que, à cause de la chute de l'activité, les travailleurs indépendants et les titulaires de CDD confinés ont été à la rue et que les salariés du privé en CDI n'ont trouvé dans le chômage partiel qu'une compensation incomplète de leur perte de salaire, le fait que seuls les fonctionnaires et les retraités ont conservé leur salaire a mis en évidence le caractère inhumain d'une rémunération liée à la performance sur des marchés sur lesquels les concernés n'ont aucune prise – qu'il s'agisse du marché du travail pour les salariés du privé ou de celui des biens et services pour les indépendants. Que le salaire devienne pour tous les adultes un attribut de la personne, comme il l'est déjà pour les fonctionnaires et les retraités, est maintenant audible.

3. La détresse de nombre des personnes confinées dans un habitat indigne ou dépendant de l'aide alimentaire sous diverses formes a provoqué beaucoup de solidarité tout en soulignant le caractère

inadmissible du statut d'aidé, un statut qui est le fait de personnes à la rémunération très faible ou non reconnues comme productives. Certes cette prise de conscience pourrait rendre populaire un nouvel avatar de la « lutte contre la pauvreté » : le revenu de base. Alors qu'en finir par le haut avec le statut d'aidé appelle deux choses : toute personne doit être reconnue comme travailleuse et donc titulaire d'un salaire, et le salaire minimum doit être le Smic revendiqué (soit 1 700 euros nets) quelle que soit la durée du travail. Je rappelle que poser que toute personne est une travailleuse et lui attribuer une qualification, et donc un salaire, ne transforme pas toutes ses tâches en travail productif et ne repose pas sur la confusion entre travail concret et travail abstrait. Il s'agit de poursuivre une mutation anthropologique en cours qui – contre sa définition capitaliste – définit le travailleur non pas à partir de la tâche qu'il est en train d'accomplir (avec donc des trous dans sa biographie si cette tâche n'est pas reconnue productive) mais par la qualification dont il est en permanence porteur, quel que soit son rapport actuel à une tâche productive.

4. Loin de céder à la rhétorique de la « guerre à un ennemi invisible » qu'a tenté d'imposer la classe dirigeante, les confinés ont massivement fait le lien entre la pandémie et la folle fuite en avant d'un capitalisme prédateur qui introduit à l'échelle mondiale des perturbations toujours plus mortifères dans la chaîne du vivant. Si nous voulons échapper à la cosmétique annoncée de quelques relocalisations avec verdissement du capitalisme, c'est la prise en main de tout le travail par les travailleurs qui s'impose, et donc, pour chaque adulte résident, le droit de copropriété d'usage de l'outil qu'il utilise et de codécision dans toutes les instances de coordination de l'activité économique, et d'abord dans celles qui décident de l'investissement.

5. L'impuissance de l'État a stupéfié alors que l'inventivité à la base s'est multipliée malgré le caractère policier et répressif du confinement. Une telle expérience invite donc non pas à « plus d'État » mais à plus de fonctions collectives assumées par les citoyens : l'État par en haut, c'est fini, place à l'État par en bas. Et donc place aux deux droits qui affirment et rendent possible cette responsabilité citoyenne des travailleurs eux-mêmes sur la production : un salaire à la personne, qui nous sort du chantage capitaliste, la copropriété d'usage de l'outil productif et des instances de création monétaire, qui nous délivre de la dictature de la bourgeoisie sur le travail.

Comment poursuivre la conquête, déjà commencée, de ces deux droits à attacher à toute personne adulte de sa majorité politique à sa mort ? En en faisant l'objet inséparable de tous les conflits et débats

publics. Par exemple, comment reprendre le conflit sur la retraite qu'a interrompu le confinement, et comment nous mobiliser pour en finir avec les impasses de l'aide alimentaire qu'il a révélées ?

Cinquante ans est un âge où notre rapport au marché du travail est fragilisé (perdre son emploi à cet âge, c'est être assuré de ne pas en retrouver un aussi qualifié) tandis que nous enrageons que notre grande expérience professionnelle se heurte au dictat d'un management au service non pas de son déploiement mais de son dévoiement au service du profit. Actualiser le geste de Croizat en 1946 quand il commence à étendre au privé le mode de calcul de la pension de fonction publique, c'est attribuer à toutes celles et ceux qui ont 50 ans et plus le salaire de leurs 6 meilleurs mois, qu'ils et elles en deviennent à vie titulaires, qu'il soit porté au salaire moyen (2 300 euros nets) s'il est inférieur et ramené à 5 000 euros nets s'il est supérieur ; avec la possibilité de continuer à monter en qualification jusqu'au plafond de 5 000 euros. De deux choses l'une : soit ces nouveaux retraités souhaiteront rester dans leur entreprise ou leur service public, et ils seront alors protégés contre le licenciement parce que, en pleine maturité professionnelle, ils seront chargés de la responsabilité de l'auto-organisation du collectif de travailleurs contre les directions, pour une production assumée selon la déontologie des producteurs et non pas dictée par la rentabilité du capital ; soit ils souhaiteront quitter un emploi qui leur pèse et alors, munis d'un salaire payé par la caisse des retraites, ils pourront mettre leurs compétences au service de toutes les entreprises alternatives où des jeunes déterminés à ne pas produire de la merde pour le capital inventent des chemins nouveaux pour le travail.

Dans les deux cas sera complémentaire une mobilisation pour en finir avec l'aide alimentaire par une sécurité sociale de l'alimentation, mais on va voir qu'elle pourrait être aussi du logement, du transport de proximité, de l'énergie, de la culture, finalement de toutes les productions. Quel que soit l'âge, tous les salaires inférieurs à 1 700 euros nets (le niveau actuel du salaire médian) seraient portés à 1 700 euros et les salariés concernés en deviendraient titulaires. Cette augmentation (et cette titularisation) de la moitié des salaires, tout comme celle des salaires des retraités inférieurs au salaire moyen, serait possible par le non-remboursement des dettes d'investissement, le non-versement de dividendes, et leur remplacement par une cotisation de sécurité sociale. Car la hausse des salaires se ferait non pas en monnaie sur un compte en banque mais en abondement de la carte vitale par des caisses de sécurité sociale (de l'alimentation, du logement, du transport de proximité, etc...). Comme c'est le cas en matière de soins, cette carte vitale ainsi abondée mensuellement ne pourrait être utilisée qu'auprès de

professionnels conventionnés. Et évidemment ne seraient conventionnés que les producteurs et distributeurs d'alimentation, et restaurateurs, répondant à des critères de produits homologués par la convention, de propriété de l'outil par les travailleurs eux-mêmes, de non-appel au marché des capitaux. Ces professionnels conventionnés disposeraient d'un salaire à la qualification personnelle et d'une subvention de leurs investissements, à la charge de la caisse à laquelle ils verseraient leur valeur ajoutée. La caisse étant gérée par eux et par les usagers.

Cet énorme appel d'air en faveur de tous les alternatifs de la production et de la distribution alimentaire, aujourd'hui fragiles, serait considérablement soutenu par tous les cinquantenaires retraités qui, soit en quittant leur entreprise pour mettre leurs compétences au service de ces alternatifs, soit en auto-organisant les travailleurs de leur entreprise de sorte que leur activité soutienne ces alternatifs, contribueront à en finir tant avec l'agro-business qu'avec son nécessaire débouché, l'aide alimentaire qui lui permet de confier la coûteuse gestion des déchets aux associations d'aidants tout en bénéficiant de défiscalisation. Et c'est cette détermination de maîtrise du travail concret qui portera l'aspiration à – et la conquête de – la propriété de l'outil de travail avec éviction des actionnaires et des prêteurs, une aspiration qui n'est aujourd'hui pas majoritaire et qui ne pourra se construire que dans l'action pour la souveraineté des travailleurs sur le travail.

Cet exemple, livré ici à la réflexion collective car il est évidemment non ficelé, montre combien les deux boussoles du salaire à la qualification personnelle et de la maîtrise de la production comme droit de la personne nous aident à tenir le cap d'une responsabilité commune fondatrice d'une humanité commune en train de ravir aux capitalistes, ces hors-la-loi commune, leur monopole sur le travail. Je renvoie celles et ceux que cela intéresse aux travaux de Réseau Salariat. (reseau-salariat.info).

Bernard Friot est un sociologue et économiste, professeur émérite à l'université Paris-Nanterre. Il est notamment coauteur avec Judith Bernard d'un livre de conversations Un désir de communisme, à paraître aux Éditions Textuel.